



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 30 juin 2020

### Le prix de vente maximum des carburants et du gaz au 1er juillet 2020

Les prix des produits pétroliers à Mayotte sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie, notamment ses articles R. 671-23 à R. 671-37 et par un arrêté interministériel de méthode du 5 février 2014.

Ainsi, les éléments d'évolution des prix des carburants et du gaz qui tiennent compte des conditions réelles du marché, sont pris en compte, notamment la parité euro/dollar et la cotation des produits à l'importation.

En application de ce dispositif de régulation des prix, le préfet vient de signer l'arrêté qui fixe le tarif des produits pétroliers pour Mayotte à partir du **1<sup>er</sup> juillet 2020**.

Les prix à Mayotte sont ainsi fixés :

Supercarburants sans plomb : 1,38 € / litre  
Gazole : 1,14 € / litre  
Pétrole lampant : 0,70 € / litre  
Mélange détaxé : 0,86 € / litre  
GO Marine : 0,76 € / litre

La bouteille de gaz de 12kg est de 21,50 euros.

**Contact presse :**

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

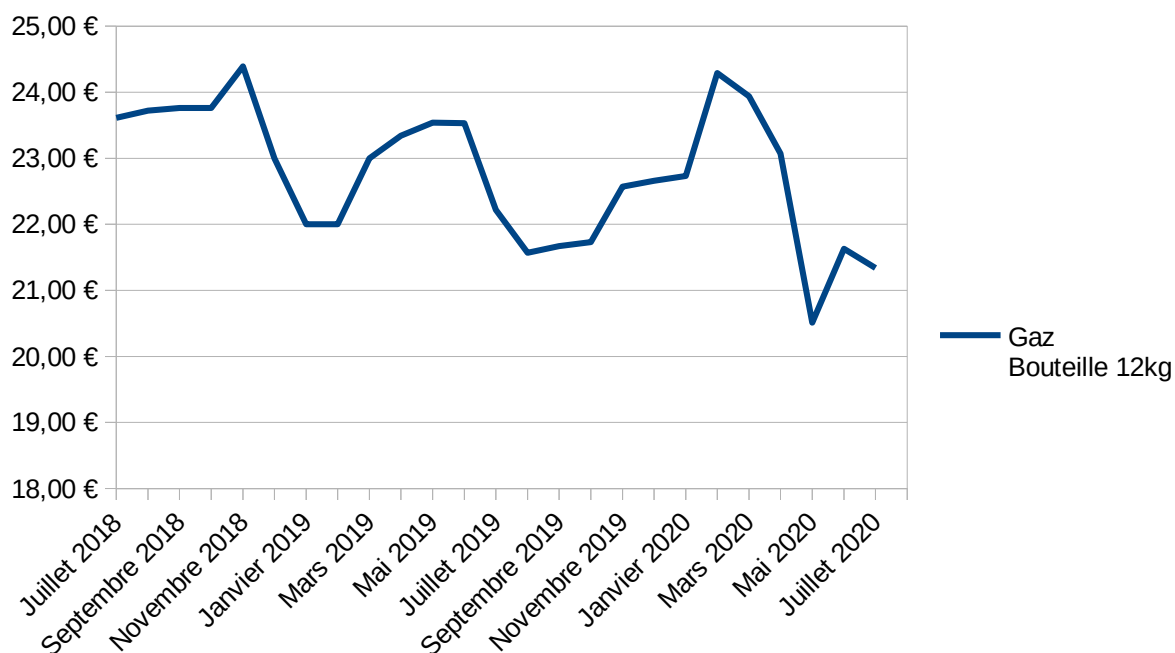
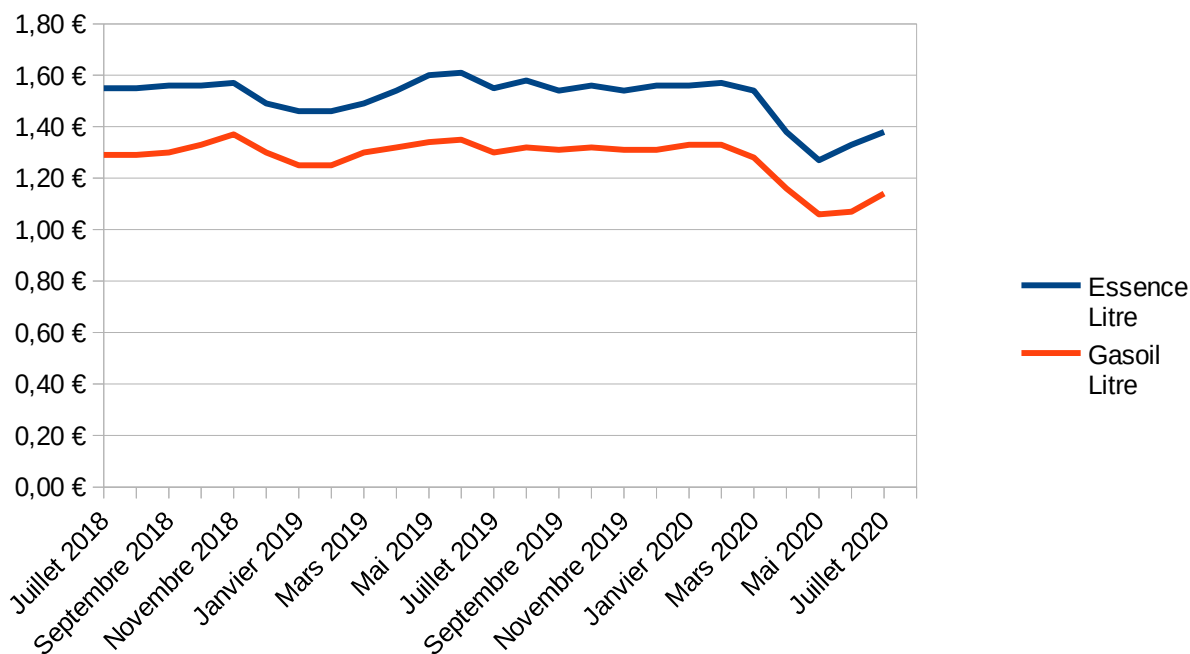
Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 1 – Rappel des prix



### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



# PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 2 – Evolution des paramètres

Les évolutions des carburants sont en hausse de 5 centimes pour l'essence sans plomb, de 6 centimes pour le mélange détaxé, de 7 centimes pour le gazole et le G.O marine et de 9 centimes pour le pétrole lampant.

Le prix de la bouteille de gaz de 12kg reste inchangé et se vend à 21,50 € l'unité.

## 3 – Commentaires

Les cotations des produits pétroliers importés sont en hausse de 39,33% pour l'essence sans plomb et le mélange détaxé, de 48,25 % pour le gazole et le pétrole lampant, et de 75,21 % pour le G.O Marine.

Les cotations sont en forte hausse en raison de perspectives de reprise économique au niveau mondial et à la baisse de la production de pétrole entreprise par certains pays. La hausse des cours reste limitée en raison d'une meilleure parité Euro/Dollar.

### Evolution des prix et des produits pétroliers importés à Mayotte

- Essence : 99,06 \$ la tonne sur 1 mois soit 39,33 % ( +173,18 \$ sur 2 mois)
- Gazole ; 106,31 \$ la tonne sur 1 mois 48,25 % ( +115,51 \$ sur 2 mois)
- Pétrole lampant : 106,31 \$ la tonne sur 1 mois 48,25 % ( + 115,51 \$ sur 2 mois)
- Mélange détaxé : 99,06 \$ la tonne sur 1 mois soit 39,33 % ( + 173,18 \$ sur 2 mois)
- G.O marine : 131,06 \$ la tonne sur 1 mois soit 75,21 % ( +159,57 \$ sur 2 mois)

La régulation des prix pétroliers s'inscrit dans l'action du gouvernement dans la lutte contre la vie chère au profit des consommateurs mahorais.

Ces prix sont applicables à partir du **mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020, 00h.**

#### Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976